



Année : 2021

Pédopsychiatrie, les troubles psychiques - Module e-learning - FORMATION

Réf. : ECSPS20D



Compétences Visées

Acquérir et consolider des connaissances en psychopathologie et mieux appréhender les réponses thérapeutiques aux enfants souffrant de troubles psychiques.

Objectifs, Contenus

Module 1 : Les troubles envahissants du développement de l'enfant

Définir les notions fondamentales et appréhender les soins prodigués à l'enfant

- Les signes cliniques de l'autisme :
 - le cas de Jérôme,
 - les 3 degrés de l'autisme.
- Les autres troubles :
 - le syndrome d'Asperger,
 - les troubles désintégratifs de l'enfance,
 - le syndrome de Rett.
- La prise en charge de l'autisme :
 - les principes de la prise en charge,
 - les soins somatiques et traitements,
 - les traitements médicamenteux,
 - les soins institutionnels et psychodynamiques,
 - les enveloppements thérapeutiques,
 - les méthodes rééducatives,
 - les aménagements thérapeutiques pluridisciplinaires.

Module 2 : Les troubles dépressifs de l'enfant

Définir les notions fondamentales et appréhender les soins prodigués à l'enfant

- Les troubles dépressifs de l'enfant :
 - le cas d'Abdel,
 - les généralités,
 - les signes cliniques chez le jeune enfant,
 - la traduction de la dépression,
 - la prise en charge multimodale.
- La gestion d'une crise suicidaire chez l'enfant :
 - la gestion d'une crise suicidaire,
 - les compétences soignantes mobilisées,
 - l'identification de la crise suicidaire,
 - l'évaluation de la crise suicidaire,
 - le degré d'urgence.

Module 3 : L'agressivité et la violence de l'enfant et l'adolescent

Identifier les facteurs de risques d'agressivité et violence et sensibiliser les soignants à la gestion d'une crise de violence et d'agressivité chez l'enfant et l'adolescent

- Les 3 facteurs de risque d'agressivité.
- La crise : de quoi parle-t-on ?
 - la phase 1 : signes caractéristiques et propositions d'intervention,
 - la phase 2 : signes caractéristiques et propositions d'intervention,
 - la phase 3 : signes caractéristiques et propositions d'intervention.
- Les situations problématiques et les propositions d'intervention du personnel.

Objectifs, Contenus (suite)

Module 4 : L'adolescence et les addictions

Identifier et comprendre les conduites addictives chez les adolescents

- Les généralités sur l'adolescence et les addictions.
- L'adolescence et l'addiction au tabac :
 - l'information,
 - l'accompagnement.
- L'adolescence et l'addiction à l'alcool :
 - les modes de consommation,
 - l'information précoce sur les risques,
 - l'instauration d'une relation de confiance,
 - les structures de soins et d'accompagnement.
- L'adolescence et l'addiction au cannabis :
 - les facteurs de risques, les conduites à risque,
 - les conséquences sur la vie du jeune consommateur,
 - les structures d'accompagnement et de soin.

Formation E-learning

Personnes concernées

Tout professionnel de santé intervenant auprès d'enfants souffrant de troubles psychiques.

Méthode

La formation à distance permet à tous professionnels d'acquérir ou de revisiter d'une manière ludique et adaptée aux contraintes de travail, des principes et méthodes essentiels à un agir compétent. Les participants à une formation e-learning peuvent se former au moment où ils le souhaitent, dans n'importe quel lieu disposant d'une connexion internet, avec un ordinateur ou une tablette. Sans se substituer à la formation présentielle, le e-learning offre une alternative intéressante aux établissements pour maintenir les compétences des professionnels intervenant auprès des usagers ou patients.

Suivre une formation e-learning est simple :

- Le Grieps adresse un devis aux participants souhaitant suivre cette formation ou aux institutions.
- Les droits d'accès à la formation sont ouverts pour une durée de 3 mois à la réception du règlement.
- L'assistance technique est disponible du lundi au vendredi de 9 h à 17 heures.

À noter

Durée : 2,30 heures

Cette formation est éligible au DPC

- Orientation n° 30 : Repérage précoce et prise en charge des pathologies psychiatriques et des troubles psychiques chez les enfants et adolescents
- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des nouvelles contraintes de l'ANDPC, nous pourrions être en mesure de vous proposer un numéro de programme DPC que trois mois après la contractualisation de cette offre.

Cette formation s'appuie sur les recommandations et référentiels suivants

- Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prise en charge de la souffrance psychique chez les jeunes.
- Plan Santé Mentale 2018-2022.